

**MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES**

**Licence professionnelle  
Matériaux, Mesures, Instrumentation  
(2MMI)  
Année universitaire 2015-2016**

La commission de propositions d'attribution du diplôme est composée d'enseignants de la formation, de maîtres d'apprentissage et de représentants du CFA Sup2000.

Cette Commission se réunit fin septembre pour examiner les résultats des apprentis et faire des propositions au jury officiel nommé par le président de l'Université.

Note d'UE : Une note globale est attribuée à chacune des UE en faisant la moyenne des notes de tous les modules contenus dans cette UE, chacune d'elles étant affectée d'un coefficient égal au nombre d' ECTS indiqué dans le dossier d'habilitation

La Moyenne Générale est ensuite calculée à partir des notes de toutes les UE pondérées selon les ECTS ci-dessous :

Calcul Moyenne Générale	ECTS	Volume horaire en présentiel (Cours TD et TP)
<b>SEMESTRE 1</b>	30	
UE1 Compétences transversales	6	100 h
UE2 Métrologie et capteurs	8	110 h
UE3 Entreprise	16	50% de l'année
UE4 Projet tutoré	6	100h
UE5 Mise en œuvre des techniques d'instrumentation	12	150h
<b>SEMESTRE 2 coloration MCMA</b>	30	
UE6 Procédé en mise en forme des couches minces	12	140 h
	6	
<b>SEMESTRE 2 coloration CMCI</b>	30	
UE7 Méthodes spécifiques pour l'instrumentation	12	140 h

La Licence Professionnelle est délivrée par le Président de l'Université Paris-Sud, sur proposition du conseil des enseignants, aux étudiants qui remplissent les conditions suivantes :

- une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20
- une moyenne [UE3 (entreprise, 16 ECTS) + UE9 (PT, 6 ECTS)] égale ou supérieure à 10/20

La Note en entreprise (UE3) sera décomposée en trois parties : Note de l'Entreprise, Mémoire ou rapport écrit, Soutenance orale.

Dans le cas où ces critères ne seraient pas satisfaits, la délivrance de la licence sera soumise à la décision du jury nommé par le Président de l'Université Paris-Sud.

Lorsque la licence professionnelle n'a pas été obtenue, les UE dans lesquelles la moyenne de 10 a été obtenue sont capitalisables. Ces UE font l'objet d'une attestation délivrée par l'établissement.

### JURY

Le Président de l'Université Paris-Sud désigne chaque année, par arrêté, le président et les membres du jury d'attribution de la licence professionnelle.

Le jury comporte au minimum trois membres et au maximum cinq et conformément à l'article 11 de l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle, dont pour au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels des secteurs concernés par la licence professionnelle.

## MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

### Licence professionnelle

#### Chimie analytique, contrôle, qualité, environnement

#### Parcours chimie analytique

#### Année universitaire 2015-2016

La commission de propositions d'attribution du diplôme est composée d'enseignants de la formation, de maîtres d'apprentissage et de représentants du CFA AFI 24.

Ce jury se réunit fin septembre pour examiner les résultats des apprentis et faire des propositions au jury officiel nommé par le président de l'Université.

Une note est attribuée à chacune des unités d'enseignements (UE) en faisant la moyenne des notes de tous les modules contenus dans cette UE. Les coefficients affectés à ces modules sont fonction du volume horaire.

Calcul de la Moyenne Générale		Coefficients
UE1	Maîtrise de la communication	3,0
UE2	Acquisition et traitement des données	3,5
UE3	Chimie et parachimie industrielles	3,0
UE4	Techniques séparatives	4,5
UE5	Techniques spectroscopiques I	3,5
UE6	Techniques spectroscopiques II et spectrométries	3,0
UE7	Enseignement pratique : technologie instrumentale	4,5
UE8	Projet tuteuré	1,5
UE9	Entreprise	4,5
	<b>Total</b>	<b>31</b>

Pour les UE de 1 à 6, un contrôle des connaissances comprenant un ou deux examens est organisé.

La notation systématique des comptes rendus constitue la note de l'UE7.

L'UE9 est décomposée en 3 parties : le travail en entreprise, le mémoire et la soutenance orale de fin de cycle, chacune de ces parties ayant le même coefficient.

La moyenne générale (**MG**) est calculée à partir des notes de toutes les UE pondérées selon les coefficients ci-dessus.

La Licence Professionnelle est délivrée par le Président de l'Université Paris-Sud sur proposition du jury, aux apprentis qui remplissent les conditions suivantes :

- une moyenne générale (MG) égale ou supérieure à 10 sur 20
- une moyenne projet tuteuré et travail en entreprise (UE8, UE9) égale ou supérieure à 10 sur 20

Dans le cas où ces critères ne seraient pas satisfaits, la délivrance de la licence sera soumise à la décision du jury nommé par le Président de l'Université Paris-Sud.

Lorsque la licence professionnelle n'a pas été obtenue, les ECTS, correspondant aux UE dans lesquelles la moyenne de 10 a été obtenue, sont capitalisables. Ces UE et ECTS font l'objet d'une attestation délivrée par l'établissement.

<b>Unités d'enseignement (UE) Semestre 1</b>	<b>ECTS par UE</b>	<b>Nombre d'heures d'enseignement associé à chaque UE</b>
UE 1 : Maîtrise de la communication	6	100
UE 3 : Chimie et parachimie industrielles	5	76
UE 5 : Techniques spectroscopiques I	7	91
UE 7 : Enseignement pratique : technologie instrumentale	9	108
UE 8 : Projet tuteuré	3	140
	$\Sigma$ S1=30	$\Sigma$ S1= 515

<b>Unités d'enseignement (UE) Semestre 2</b>	<b>ECTS par UE</b>	<b>Nombre d'heures d'enseignement associé à chaque UE</b>
UE 2 : Acquisition et traitement des données	7	67
UE 4 : Techniques séparatives	9	85
UE 6 : Techniques spectroscopiques II et spectrométriques	5	44
UE 9 : Entreprise	9	900
	$\Sigma$ S2=30	$\Sigma$ S2= 1096

## **JURY**

Le Président de l'Université Paris-Sud désigne chaque année, par arrêté, le président et les membres du jury d'attribution de la licence professionnelle.

Le jury comporte au minimum trois membres et au maximum cinq et conformément à l'article 11 de l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle, dont pour au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels des secteurs concernés par la licence professionnelle.

## MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

### Licence professionnelle

### Chimie de synthèse

### Parcours Chimie Organique et Bio-Organique : de la conception à la valorisation

### Année universitaire 2015-2016

La commission de propositions d'attribution du diplôme est composée d'enseignants de la formation, de maîtres d'apprentissage et de représentants du CFA AFI 24.

Cette commission se réunit fin septembre pour examiner les résultats des apprentis et faire des propositions au jury officiel nommé par le président de l'Université.

Note d'UE : Une note globale est attribuée à chacune des UE en faisant la moyenne des notes de tous les modules contenus dans cette UE, chacune d'elles étant affectée d'un coefficient égal au nombre d' ECTS indiqué dans le dossier d'habilitation

La Moyenne Générale est ensuite calculée à partir des notes de toutes les UE pondérées selon les ECTS ci-dessous :

Calcul Moyenne Générale	ECTS	Volume horaire en présentiel (Cours TD et TP)
<b>SEMESTRE 1</b>	30	
UE1 (Chimie. Organique 1)	6	84
UE2 (Biochimie)	9	90
UE3 (Formation générale)	6	145
UE4 (Projet tutoré)	5	100
UE5 (Entreprise 1)	4	
<b>SEMESTRE 2</b>	30	
UE6 (Chimie. Organique 2)	4	42
UE7 (Chimie Bio-organique)	7	125
UE8 (Méthodes Analytique)	8	89
UE9 (Entreprise 2)	11	

La Licence Professionnelle est délivrée par le Président de l'Université Paris-Sud, sur proposition du conseil des enseignants, aux étudiants qui remplissent les conditions suivantes :

- une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20
- une moyenne [UE4 (PT, 5 ECTS) + UE7 + UE9 (entreprise, 15 ECTS)] égale ou supérieure à 10/20

La Note en entreprise (UE5 et UE9) sera décomposée en trois parties : Note de l'Entreprise (4+6 ECTS), Mémoire (3 ECTS), Soutenance orale (2 ECTS).

Dans le cas où ces critères ne seraient pas satisfaits, la délivrance de la licence sera soumise à la décision du jury nommé par le Président de l'Université Paris-Sud.

Lorsque la licence professionnelle n'a pas été obtenue, les UE dans lesquelles la moyenne de 10 a été obtenue sont capitalisables. Ces UE font l'objet d'une attestation délivrée par l'établissement.

### **JURY**

Le Président de l'Université Paris-Sud désigne chaque année, par arrêté, le président et les membres du jury d'attribution de la licence professionnelle.

Le jury comporte au minimum trois membres et au maximum cinq et conformément à l'article 11 de l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle, dont pour au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels des secteurs concernés par la licence professionnelle.

## MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

### Licence professionnelle

## MENTION : MÉTIERS DE L'INFORMATIQUE : DÉVELOPPEMENT D'APPLICATIONS PARCOURS : PROGRAMMATION INTERNET ET SYSTÈMES MOBILES [LPPRISM]

**Année universitaire 2015-2016**

<b>Volume horaire global étudiant de la formation (hors projet tuteuré et hors stage) :</b>	450h
<b>Volume horaire du projet tuteuré :</b>	75h
<b>Durée du stage (en semaines) :</b>	36 (apprentissage)

### Semestre 1

UE avec intitulés	ECTS par UE	Intitulés des EC constituant chaque UE	ECTS associés à chaque EC	Volume horaire	Modalités (cours, TD, TP)
UE1 : Conception et programmation des applications web et mobiles	13	UE 1.1 : Génie Logiciel	3	42h	12h C, 18h
		UE 1.2 : Programmation pour terminaux mobiles	5	48h	TD, 12h TP
		UE 1.3 : Programmation Web	5	48h	16h C, 16h TD, 16h TP
					16h C, 16h TD, 16h TP
UE2 : Anglais et Communication	6	UE 2.1 : Anglais	3	36h	12h C, 24h
		UE 2.2 : Communication	3	36h	TP 18h TD, 18h TP
UE3 : Apprentissage en entreprise	11	UE 3.1 : Apprentissage en entreprise	11		
	$\Sigma S1= 30$		$\Sigma S1= 30$		

## Semestre 2

UE avec intitulés	ECTS par UE	Intitulés des EC constituant chaque UE	ECTS associés à chaque EC	Volume horaire	Modalités (cours, TD, TP)
UE4 : Développement internet et mobile avancé	14	UE 4.1 : Bases de données réparties	4	42h	12h C, 18h TD, 12h TP
		UE 4.2 : Programmation des interfaces homme-machine mobiles	3	42h	12h C, 18h TD, 12h TP
		UE 4.3 : Développement multi-supports	3	42h	12h C, 18h TD, 12h TP
		UE 4.4 : Frameworks de développement			12h C, 18h TD, 12h TP
					12h C, 18h TD, 12h TP
UE5 : Gestion et culture de l'entreprise	9	UE 5.1 : Entrepreneuriat	3	24h	12h C, 12h TD
		UE 5.2 : Gestion de projet	3	24h	12h C, 12h TD
		UE 5.3 : Ouverture	3	24h	24h TD
UE6 : Projet tuteuré	7	UE 6.1 : Projet tuteuré	7	75h	
	<b>∑ S2= 30</b>		<b>∑ S2= 30</b>		

Pour obtenir la licence, un étudiant doit satisfaire les modalités communes à toutes les Licences Professionnelles, à savoir obtenir 30 ECTS (ce qui se traduit par une moyenne globale pondérée de 10) et avoir la moyenne pondérée dans les UE 3 et 6 (projet tuteuré et stage).

Le diplôme est délivré par le jury officiel des licences professionnelles de l'IUT.



**MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES**  
**Licence professionnelle métiers de l'informatique**  
**Administration et Sécurité des Systèmes et des Réseaux**  
**Parcours : Sécurité des Réseaux et Systèmes Informatiques**  
**Année universitaire 2015-2016**

<b>Volume horaire global étudiant de la formation (hors projet tuteuré et hors stage)</b>	460
<b>Volume horaire du projet tuteuré :</b>	100
<b>Durée du stage (en semaines) :</b>	36 (apprentissage)

**Semestre 1**

UE	Crédits européens	Coefficients	Compétences attendues	Disciplines concernées	Durée totale d'enseignement en présentiel (heures)	Modalités de l'enseignement (cours/TD/TP)
UE1	8		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Harmonisation Système</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>— Installer, paramétrer et mettre en œuvre un système d'exploitation.</li> <li>— Utiliser les systèmes d'exploitation centralisés et répartis.</li> <li>— Connaître le fonctionnement d'un système d'exploitation.</li> <li>— Gérer des utilisateurs et une structure organisationnelle</li> <li>— Affecter des droits aux utilisateurs sur les éléments d'une solution d'infrastructure.</li> <li>— Écrire et modifier des scripts systèmes.</li> <li>— Identifier, diagnostiquer des dysfonctionnements, incidents, non-conformités et mettre en œuvre les mesures correctives.</li> </ul> </li> <li>• <b>Harmonisation Réseaux</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>— Créer et gérer un réseau d'ordinateur.</li> <li>— Installer et configurer des services réseaux.</li> <li>— Savoir analyser une trame Ethernet.</li> <li>— Identifier, diagnostiquer la nature et de l'origine des incidents et mettre en œuvre les mesures correctives.</li> <li>— Mettre en œuvre des protocoles de tests.</li> </ul> </li> </ul>	Harmonisation Système et Réseaux	80 heures	20 heures cours 20 heures TD 40 heures TP

## Semestre 1 (suite)

UE	Crédits européens	Coefficients	Compétences attendues	Disciplines concernées	Durée totale d'enseignement en présentiel (heures)	Modalités de l'enseignement (cours/TD/TP)
UE2	10		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître les différentes règles et régimes juridiques applicables en matière informatique et plus particulièrement dans le domaine de la sécurité, à savoir :               <ul style="list-style-type: none"> <li>– La protection des données dans une approche juridique générale ;</li> <li>– Les droits de propriété intellectuelle applicables aux œuvres et créations numériques (logiciels, base de données, jeux vidéo, brevets, noms de domaine, etc.) ;</li> <li>– La protection des données à caractère personnel (loi informatique et libertés, CNIL, etc.) ;</li> <li>– Les liens entre droit du travail (vie salariale) et respect du droit au respect de la vie privée (correspondances, surveillance, charte informatique, etc.) ;</li> </ul> </li> <li>• Le droit des contrats informatiques et les règles applicables aux contrats conclus à distance (électroniques) en insistant notamment sur :               <ul style="list-style-type: none"> <li>– Les risques liés au « cloud-computing » et les contrats d'infogérance,</li> <li>– L'anticipation des risques dans les contrats informatiques,</li> <li>– Le règlement des différends dans les litiges informatiques,</li> <li>– Le commerce électronique (sécurité des transactions, télépaiement, signature etc.) et le droit de la consommation (règles applicables aux cybermarchands, droit de rétraction, etc.),</li> <li>– Le droit de la preuve (preuve électronique et numérique, archivage, etc.) ;</li> </ul> </li> <li>• Les règles applicables sur internet dont :               <ul style="list-style-type: none"> <li>– Les règles applicables aux réseaux (droit des télécommunications, ARCEP, neutralité du net, etc.),</li> <li>– Le régime de responsabilité des intermédiaires techniques en ligne (FAI, hébergeurs, éditeurs, etc.),</li> <li>– Le droit des médias et principalement les infractions de presse ;</li> <li>– Le droit pénal spécifique à l'informatique (atteintes aux systèmes de traitement automatisés de données, usurpation d'identité numérique, contrefaçon...) ;</li> <li>– Les règles spécifiques à la sécurité des données et des réseaux dont notamment :                   <ul style="list-style-type: none"> <li>– régime de la cryptographie / du chiffrement,</li> <li>– responsabilités et obligations de l'administrateur réseaux.</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>	Droit appliqué aux nouvelles technologies de l'information	100 heures	45 heures cours 35 heures TD 10 heures TP
UE3	6		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Savoir établir un budget prévisionnel et suivre son évolution.</li> <li>• Être capable de gérer un projet dans le cadre d'une équipe.</li> <li>• Connaître les étapes de gestion d'un projet.</li> <li>• Savoir gérer un projet dans le cadre d'une équipe.</li> <li>• S'adapter d'une manière permanente aux évolutions des technologies</li> <li>• Être capable de suivre l'évolution de la technologie.</li> </ul>	Gestion	60 heures	40 heures cours 20 heures TD
UE4	6		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Savoir réfléchir et être force de proposition dans un groupe.</li> <li>• Savoir manager et animer un groupe.</li> <li>• Savoir concevoir et mettre en œuvre une politique de gestion et de développement de projet .</li> <li>• Savoir concevoir et mettre en œuvre une application système ou réseau sécurisée.</li> <li>• Savoir déterminer et mettre en œuvre des procédures de test pour évaluer une application système ou réseau sécurisée.</li> </ul>	Projet tuteuré	100 heures	

## Semestre 2

UE	Crédits européens	Coefficients	Compétences attendues	Disciplines concernées	Durée totale d'enseignement en présentiel (heures)	Modalités de l'enseignement (cours/TD/TP)
UE5	9	9	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Savoir s'intégrer dans le milieu professionnel.</li> <li>• Savoir rendre compte.</li> <li>• Savoir transposer les compétences universitaires acquises en compétences professionnelles.</li> <li>• Savoir synthétiser l'information écrite et sa présentation orale</li> <li>• Prendre des initiatives et être autonome en acquérant des méthodes professionnelles</li> </ul>	Stage ou activité en entreprise	36 semaines	
UE6	7	7	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître les enjeux de la sécurité des systèmes</li> <li>• Connaître la gestion de la sécurité : privilèges et rôles,</li> <li>• Connaître les méthodes d'attaque</li> <li>• Évaluer les risques</li> <li>• Connaître les politiques de sécurité</li> <li>• Réaliser le suivi et l'actualisation de la configuration et de l'architecture des systèmes d'informations.</li> <li>• Définir et mettre en place les procédures techniques d'exploitation, d'utilisation et de sécurité des équipements informatiques</li> <li>• Définir et Mettre en œuvre des outils d'aide à la surveillance, à la sécurité et à l'exploitation des équipements informatiques.</li> <li>• Identifier, diagnostiquer des dysfonctionnements, incidents, non-conformités et mettre en œuvre les mesures correctives</li> </ul>	Sécurité système	70 heures	26 heures cours 22 heures TD 22 heures TP
UE7	9	9	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître les types actif et passif d'insécurité des réseaux</li> <li>• Connaître la motivation des agresseurs</li> <li>• Connaître les procédés couramment utilisés et comment s'en protéger</li> <li>• Connaître les protocoles TCP/IP et IPV6,</li> <li>• Savoir détecter les points faibles d'un réseau,</li> <li>• Connaître le principe des réseaux privés VPN,</li> <li>• Savoir mettre en place un pare-feu, routeur-filtrant et autre équipement d'extrémité,</li> <li>• Connaître le principe du filtrage et de la segmentation.</li> <li>• Connaître les techniques d'intrusion et de piratage,</li> <li>• Savoir mettre en place un analyseur et des lignes d'écoutes sur un réseau,</li> <li>• Savoir concevoir et mettre en œuvre les moyens d'éviter les ruptures de services,</li> <li>• Connaître les différents cryptages de données,</li> <li>• Connaître les sécurités des « Web services ».</li> <li>• Mettre en œuvre des outils d'aide à la surveillance, à la sécurité et à l'exploitation des équipements informatiques.</li> <li>• Définir et suivre des droits d'accès en fonction des caractéristiques des utilisateurs ou des services.</li> <li>• Définir et mettre en œuvre des outils d'aide à la surveillance, à la sécurité et à l'exploitation des réseaux.</li> <li>• Identifier, diagnostiquer des dysfonctionnements, incidents, non-conformités et mettre en œuvre les mesures correctives.</li> </ul>	Sécurité réseau	90 heures	32 heures cours 24 heures TD 34 heures TP
UE8	5	5	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Savoir lire une documentation technique en anglais.</li> <li>• Savoir communiquer par orale en anglais.</li> <li>• Savoir communiquer par écrit en anglais.</li> <li>• Savoir écouter un interlocuteur, comprendre ses besoins, et les résumer.</li> <li>• Savoir établir un rapport clair et précis.</li> <li>• Savoir rédiger une documentation technique.</li> <li>• Savoir transmettre un savoir-faire.</li> </ul>	Techniques d'expression	60 heures	30 heures cours 30 heures TD

Pour chaque Unité d'Enseignement ou chaque module si l'UE comporte plusieurs modules, le contrôle des connaissances est obtenu par contrôle continu (CC) durant la période d'enseignement et un devoir surveillé et/ou un mini projet (DS) à la fin de l'enseignement du module.

La note du module (NM) est la moyenne arithmétique de ces deux notes, soit  $NM = (CC+DS)/2$

La moyenne (MUE) de l'UE est obtenue après utilisation des coefficients et notée sur 20.

La moyenne générale (MG) est obtenue avec la moyenne des UE (MUE) affectée des coefficients et notée sur 20. Si la moyenne générale est supérieure ou égale à 10 le diplôme est attribué, sinon un jury statuera sur le cas.

Lorsqu'il n'a pas satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes, l'étudiant peut conserver, à sa demande, le bénéfice des unités d'enseignement pour lesquelles il a obtenu une note égale ou supérieure à 8 sur 20.

Lorsque la licence professionnelle n'a pas été obtenue, les unités d'enseignement dans lesquelles la moyenne de 10 a été obtenue sont capitalisables. Ces unités d'enseignement font l'objet d'une attestation délivrée par l'établissement.

## **JURY**

Le Président de l'Université Paris-Sud désigne chaque année, par arrêté, le président et les membres du jury d'attribution de la licence professionnelle.

Le jury comporte au minimum trois membres et au maximum cinq et conformément à l'article 11 de l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle, dont pour au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels des secteurs concernés par la licence professionnelle.

**MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES**  
**Licence professionnelle**  
**Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement**  
**Parcours Traitement et Analyse de l'Eau et des Déchets**  
**Aqueux**  
**Année universitaire 2015 / 2016**

La commission de propositions d'attribution du diplôme est composée d'enseignants de la formation, de maîtres d'apprentissage et de représentants du CFA AFI 24.

Cette commission se réunit fin septembre pour examiner les résultats des apprentis et faire des propositions au jury officiel nommé par le président de l'Université.

La Moyenne Générale MG est calculée à partir des notes de toutes les UE pondérées selon les coefficients ci-dessous :

Calcul Moyenne Générale	Coefficient	Heures	
Semestre 1			
UE2 Enseignement scientifique	7,5	151	14
UE3 Enseignement technologique	6	131	11
UE5 Projet tuteuré	2,5	120	5
Semestre 2			
UE1 Enseignement général	4	81	8
UE4 Enseignement pratique	4,5	203	9
UE6 Entreprise	7	1085	13

*La Licence Professionnelle est délivrée par le Président de l'Université Paris-Sud sur proposition du jury aux étudiants qui remplissent les conditions définies à l'article 10 de l'arrêté relatif à la Licence Professionnelle, à savoir*

- 10 ou plus en moyenne générale (MG) ET**
- 10 ou plus à la moyenne entre UE5 (Projet tuteuré coefficient 2,5) et UE6 (Projet en entreprise coefficient 7)**

Dans le cas où ces critères ne seraient pas satisfaits, la délivrance de la licence sera soumise à la décision du jury nommé par le Président de l'Université Paris-Sud.

Lorsque la licence professionnelle n'a pas été obtenue, les UE dans lesquelles la moyenne de 10 a été obtenue sont capitalisables. Ces UE font l'objet d'une attestation délivrée par l'établissement.

## **JURY**

Le Président de l'Université Paris-Sud désigne chaque année, par arrêté, le président et les membres du jury d'attribution de la licence professionnelle.

Le jury comporte au minimum trois membres et au maximum cinq et conformément à l'article 11 de l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle, dont pour au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels des secteurs concernés par la licence professionnelle.